

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition Julien Sansonnens pour l'introduction d'une procédure de démocratie participative à l'échelon cantonal (1 signature)

La commission des pétitions composée de Mmes Verena Berseth Hadege, Christine Chevalley, Florence Golaz, Susanne Jungclaus Delarze, Lise Peters, Marianne Savary, Claudine Wyssa (rapporteuse) et MM Jean Robert Aebi, Grégory Devaud, Félix Glutz, André Marendaz, Pierre André Pernoud, Philippe Reymond, Claude Schwab a siégé sous la présidence de Jérôme Christen le 21 mai 2008 pour traiter cet objet.

M. Frédéric Ischy s'est chargé de prendre les notes de séance ; nous le remercions pour la qualité de son travail.

Teneur de la pétition

La pétition *pour l'introduction d'une procédure de démocratie participative à l'échelon cantonal* comporte une seule signature, celle de M. Julien Sansonnens. Le développement décrit la démocratie helvétique comme l'une des plus abouties du monde qui est cependant confrontée à une "crise de la représentation". Il considère que les instruments de la démocratie semi-directe ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante au besoin d'implication des citoyens et propose donc de doter le canton d'un dispositif de démocratie participative qui devrait être activé lorsqu'un objet politique lié au progrès scientifique est particulièrement controversé.

Il demande au Grand Conseil d'étudier la mise en place de conférences de consensus. La conférence de consensus réunit des citoyens tirés au sort, assistés d'experts et chargés de rendre un avis sur un projet. Elle est organisée par une autorité politique qui a un pouvoir de décision sur l'objet. Le système doit conférer au public un poids réel dans la procédure de décision.

Audition des représentants du Département de l'intérieur

La commission auditionne **M.Eric Golaz**, chef du Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI) et **M.Sylvain Jaquenoud**, chef de la Section des droits politiques du SECRI.

Après un court exposé, ils répondent aux questions des commissaires. M. Eric Golaz rappelle le caractère éminemment représentatif de notre système politique et sa nature semi-directe (droits de référendum et d'initiative). L'accroissement de la participation citoyenne telle que le propose la pétition est envisageable mais engendrerait une complexification exagérée du système ainsi qu'un déséquilibre du pouvoir entre le peuple et les autorités. Il relève également que des experts auraient un

poids prépondérant par rapport à des citoyens non-spécialistes et indique que plusieurs experts ont souvent un avis divergent. Dans le système actuel, l'expert n'a pas plus de poids que d'autres citoyens. M. Sylvain Jaquenoud complète en précisant que le recours à des experts est toujours lié à des coûts importants.

En conclusion, les représentants de l'Etat considèrent que les conférences de consensus ne répondent pas à un réel besoin et que les outils nécessaires au bon fonctionnement de notre système démocratique existent et sont utilisés.

Audition de M. Julien Sansonnens

Julien Sansonnens expose le contenu et le sens de sa pétition. Il estime que les conférences de consensus répondent à un besoin d'implication du citoyen dans les décisions relatives à des questions d'une grande complexité (OGM, nanotechnologies, biotechnologies, etc.). Ces conférences ne doivent pas constituer une forme supplémentaire de consultation mais doivent au contraire détenir un véritable pouvoir de codécision. Cela représente l'avantage d'accroître la légitimité des décisions prises.

Il précise que le tirage au sort permettrait d'éviter les biais de sélection et qu'il faudrait que ce ne soit pas uniquement les personnes intéressées qui répondent à des questions qui nécessitent de larges réflexions en termes sociétaux. De cette manière, les conférences de consensus proposeraient quelque chose de plus en réservant aux citoyens un poids véritable en matière de décision.

A la question de la pertinence de la proposition compte tenu de la complexité des thèmes traités, Julien Sansonnens répond qu'il ne s'agit pas d'exiger des citoyens une compréhension scientifique des choses mais de leur demander leur point de vue en termes d'enjeux sociaux ou d'implications morales. Il réaffirme la visée décisionnelle des conférences de consensus dans un esprit participatif il se dit finalement conscient des difficultés évoquées.

Délibérations et conclusion

Les commissaires estiment que le système actuel de consultation est satisfaisant. La solution proposée présente deux grands travers : le choix par tirage au sort des représentants dans les conférences et les thèmes à soumettre à ces conférences, thèmes techniques et scientifiques pointus. De manière générale, il est considéré que des consultations sont nécessaires notamment dans les sujets de proximité, par exemple aménagements de quartier, vie de village. Si certains membres sont d'accord sur le fond, l'ensemble des commissaires craint un double emploi avec les outils démocratiques déjà existants.

Pour ces raisons et à l'unanimité moins 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil de ne pas prendre en considération la pétition et de la classer.

Bussigny-près-Lausanne, le 26 juin 2008.

La rapportrice :
(Signé) *Claudine Wyssa*